

# L'ENTREE DANS LE METIER

Faire respecter les  
règles

« *Pour être respectées, les règles doivent être clairement énoncées* » :

• Qui doit respecter les règles ?

• Le personnel de l'établissement (professeurs, agents territoriaux, personnel administratif, personnel de direction, infirmière, documentaliste ...).

\* Les élèves

• Quels documents définissent les règles ?

\* Le règlement intérieur :

Il est fourni à chaque début d'année aux élèves et aux personnels nouvellement nommés. Il énonce les règles à respecter dans l'établissement de façon simple. L'enseignant doit se faire expliquer par le conseiller principal d'éducation (CPE) les éléments qui gravitent autour de ce RI : sanctions en cas de manquement au RI, utilisation du « permis à points », spécificités diverses...

*Remarque : le professeur doit « montrer l'exemple » et respecter les règles il en va de sa crédibilité.*

...

• ...Quels documents définissent les règles ?

\* **le Bulletin Officiel n° 29 du 22/07/2010** définit les compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes, CPE pour l'exercice de leur métier.

Un professeur doit maîtriser la première compétence : **agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable** :

« Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves et suit les principes déontologiques :

- il respecte et fait respecter la personne de chaque élève,
- il est attentif au projet de chacun,
- il respecte et fait respecter la liberté d'opinion,
- il est attentif à développer une attitude d'objectivité,
- il connaît les droits des fonctionnaires et respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans sa classe et l'établissement ».

- ... Quels documents définissent les règles ?

\* Les règles de vie dans la classe : c'est au professeur de définir les « règles de vie dans sa classe », en respectant le cadre législatif. Chaque enseignant a ses propres critères de gestion.

*Remarque : dans les classes les plus difficiles, on peut conseiller au professeur d'élaborer avec ses élèves des règles de vie communes, pour qu'ils prennent conscience que chaque acte peut avoir des conséquences sur le bon déroulement de la séance. Ce travail est fait en tout début d'année, dans le cadre d'une séance avec échange et construction d'une « chartre » qui peut être ensuite accrochée dans la classe.*

## Quelques pistes de réflexion

- **En cas de moquerie entre les élèves**

Dès le premier cours préciser qu'ils ont le droit de se tromper, et qu'ils doivent impérativement se respecter. Il ne faut pas faire semblant de ne pas entendre les moqueries. Au contraire, il est préférable d'arrêter le cours et de faire le point avec l'élève moqueur.

- **Bavardages ou échanges ?**

Dès le premier cours, fixer les limites et les faire respecter : ne pas parler pas dans une langue étrangère en cours et en expliquer la raison ; donner la parole à ceux qui lèvent la main ; stopper le cours quand il y a trop de bavardages...

*Remarque : les cours magistraux de plusieurs heures sont difficiles à supporter pour nos élèves, il est recommandé de les rendre acteurs de leur formation en diversifiant les pratiques pédagogiques. Il est préférable de cadrer l'activité en précisant : le temps imparti, si le travail est individuel ou en groupe, s'il faut le faire au brouillon ...*

*Distinguer le temps de recherche où le dialogue avec son voisin est permis et le temps de bilan collectif. Pour résoudre les problèmes, l'élève a besoin d'échanger avec son voisin, le dialogue est alors permis voire privilégié. En revanche, pendant le bilan collectif, l'élève doit comprendre qu'il doit être à l'écoute du professeur.*

## Quelques pistes de réflexion

- **Gérer l'insolence**

- Annoncer à l'élève tout manquement à la règle : être factuel et précis sur les propos tenus. Si un élève déroge à la règle, trouver une solution directement avec l'élève.

- Le professeur peut donner des punitions. La sanction est prise en concertation avec l'équipe de direction.

- Pour jouer son rôle, la sanction doit être expliquée et comprise : proposer un dialogue éducatif avec l'élève et en dernier recours avec les parents.

*Remarque : la plupart des problèmes se gèrent entre l'élève et le professeur. Toutefois, dans certains cas, il peut être intéressant de faire un travail en équipe autour du groupe classe (mise en place d'un tutorat pour chaque élève...) ou d'un élève (mise en place d'un contrat supervisé par le professeur principal en collaboration avec le CPE en charge de la classe...), dans le respect du règlement intérieur.*

### Quelques pistes de réflexion

- **Grader les sanctions**

Trouver des astuces pour signaler aux élèves leurs dysfonctionnements et leur donner les moyens de rectifier rapidement avant la sanction : *exemple écrire le nom de l'élève bavard au tableau, puis suivant son comportement effacer son nom ou sanctionner.*

- Fixer les limites avec l'équipe pédagogique et s'y tenir

- \* Équité et cohérence des sanctions

- \* Dès la rentrée aborder le problème des sanctions. Expliquer qu'elle n'est pas le fruit d'un professeur isolé mais celle de l'ensemble des équipes pédagogiques du lycée.

### Quelques informations complémentaires

- Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier : arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010

<http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

- Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier : circulaire n° 2010-105 du 13-7-2010

<http://www.education.gouv.fr/cid52615/menh1011260c.html>